Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 4 (1896)
Heft: 1

Artikel: Armoiries communales Vaudoises
Autor: Kohler, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-6357

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

avec douleur que les idées révolutionnaires faisaient des progrès dans la troupe et même parmi les officiers [1]. Le Conseil demanda le déplacement de plusieurs compagnies, qui furent disséminées à la frontière vaudoise pour empêcher la contrebande [2]. L'entretien du régiment pesait de plus en plus au trésor bernois. « Le canton de Berne, écrit Barthélemy, ressent si fortement le poids de tenir sur pied le régiment de Watteville, qu'il est impatient de le licencier. Il ne se dissimule pas que la vue de cette troupe armée déplaît au peuple ; mais les circonstances ont rendu nécessaire la conservation de ce corps [3]. » Le régiment ne fut définitivement licencié que le 26 janvier 1796.

(A suivre). Paul MAILLEFER.

ARMOIRIES COMMUNALES VAUDOISES

Le mot de patrie n'a plus de nos jours le sens étroit qu'il avait au moyen âge : l'homme cependant ne peut s'empêcher de vouer une affection spéciale aux lieux qui l'ont vu naître, à l'endroit d'où sortit sa famille. En Suisse, où la commune joue un rôle moins effacé que dans la plupart des Etats européens, le sentiment dont nous parlons s'affirme avec une vivacité toute particulière. Il explique l'attachement qui se manifeste dans nos petites cités pour les couleurs et les armoiries locales.

Si les premières ne sont plus d'un emploi aussi fréquent qu'au bon vieux temps, où l'on en revêtait le hérault, le tambour et le fifre de ville, la milice, voire le bourreau, les secondes en revanche trouvent encore de nombreuses applications : le sculpteur les reproduit sur les édifices de tout genre, le peintre sur les vitraux des églises, dans la salle où s'assemblent les autorités communales ; sous forme de cocardes, elles ornent la casquette du collégien ou celle des agents de la force publique. Enfin, dans les fêtes populaires, autour de l'écusson cantonal, se groupent les écus aux armes des communes.

[1] *Papiers de B.* III. 505. — [2] *Papiers de B* III. 515. — [3] *Papiers B.* IV, 100.

Ces armoiries cependant sont souvent peu ou mal connues en dehors de la localité à laquelle elles sont propres. Cela tient, pour une part sans doute, à l'indifférence de beaucoup de gens pour les choses du passé, mais surtout à la rareté et au prix parfois élevé des recueils héraldiques. Aussi le but de la présente étude est-il de vulgariser la connaissance exacte des armes communales du canton de Vaud.

Les recueils auxquels nous venons de faire allusion et qui sont indispensables à l'héraldiste sont les suivants :

1° *Armorial de la Bibliothèque cantonale vaudoise*, peint par de Mandrot et Bacon de Seigneux, 1855. Il a été dressé au moyen de divers armoriaux de l'époque bernoise.

2° *Armorial vaudois*, de Mandrot, 1856.

3° *Sceaux historiques du canton de Vaud*, par de Mandrot, dans les Mittheil. der antiq. Gesells. in Zürich, tome XIII, 1860.

4° *Armorial hist. du Pays de Vaud*, de Mandrot, 1880.

5° *Armorial des villes suisses*, J. Küpfer, Bâle, 1885.

6° *Cirkell der Eidtgnosschaft*, de Ryff, d'après un manuscrit de 1597, publié en 1892 à Bâle, sous le titre: « Une chronique suisse inédite du XVIe siècle. »

Faire la critique des ouvrages ci-dessus ne rentre pas dans le cadre de ce travail ; disons pourtant que les uns comme les autres sont incomplets ou renferment des erreurs. La plupart ne contiennent que les armoiries des villes. L'auteur de ces lignes s'est efforcé de combler les lacunes et de rectifier ce qui était erroné ; dans ce dessein, il a mis à contribution les sceaux et les documents que renferment les archives des communes. Il tient à remercier les nombreuses personnes, en particulier Messieurs les syndics et les secrétaires municipaux, qui l'ont aidé dans sa tâche en lui fournissant de nombreux et utiles renseignements.

*
* *

Des 388 communes du canton de Vaud, un petit nombre seulement possèdent des armoiries ; ce sont presque exclusivement des villes et des bourgs. Il n'y a rien là qui doive étonner : l'usage de sceaux, de bannières, et par suite d'armoiries, suppose des institutions politiques et des franchises dont les communautés urbaines furent longtemps seules à jouir [1].

[1] C f. *Supplément au Dict. hist. du Canton de Vaud* de Martignier et de Crousaz, art. Communes.

Quant à la date à laquelle ces armoiries furent adoptées, il est impossible de préciser. Au dire d'héraldistes compétents, les principales villes avaient leur blason tout formé au XIIIe siècle déjà, car au commencement du XIVe siècle des villes de second et troisième ordre ont le leur [1].

On peut admettre qu'au moyen âge déjà les localités suivantes avaient des armoiries : Aigle, Aubonne, Avenches, Château-d'Œx, les Clées, Coppet, Cossonay, Cully, Grandcour, Grandson, Lausanne, Lutry, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Oron, Payerne, Romainmôtier, St-Saphorin, La Sarraz, La Tour-de-Peilz, Vevey, Villeneuve, Villette, Yverdon. A cette liste on peut ajouter, mais avec moins de certitude, Cudrefin, Echallens, Pully, Rolle, Ste-Croix.

Quant aux armes de Bex et des communes du cercle de Montreux, elles nous paraissent moins anciennes.

Il est enfin des armes de création récente, ce sont celles que certaines communes se sont données dans notre siècle ou qu'on leur a attribuées. Nous ne les citons pas ; cette exclusion demande à être justifiée. On ne peut en effet contester à une commune le droit de se choisir des armoiries si elle n'en a pas ; bien plus, on ne saurait qu'applaudir à une pareille renaissance du blason [2]. Mais encore faudrait-il en pareil cas consulter des hommes experts en la matière au lieu de s'adresser au premier venu. Qu'est-il arrivé dans la pratique ? — L'artiste chargé de peindre les armoiries de telle ou telle commune s'est contenté fréquemment de copier dans un armorial les armes d'une famille portant le nom de la localité, mais parfois ne se rattachant à celle-ci par aucun lien historique. C'est ainsi que Granges s'est vu octroyer les armes des seigneurs de Granges en Valais, Gilly celles des sires de Gilliers ou Gilly en Savoie ; mieux que cela, l'Abbaye celles de la famille de Pont, Romanel celles de la famille de Cheseaux ! [3]. — On est même allé plus loin, on a voulu trouver l'origine de certaines armoiries — de création éminemment fantaisiste et moderne — dans les bannières des

[1] Jean Grellet, *La Formation des Armoiries d'Etat.* (Arch. héraldiques suisses, 1894, p. 230.)

[2] Toutes les communes du canton de Neuchâtel ont des armoiries depuis 1888 ; celles qui n'en avaient pas encore en adoptèrent à cette époque.

[3] Des armoiries de ce genre ornaient la cantine du tir cantonal à Payerne.

clans burgondes dont le souvenir se serait conservé dans les sobriquets appliqués aux gens de divers villages [1].

De pareilles armoiries n'ont pas de valeur pour l'historien ou l'héraldiste, d'autant plus qu'il leur manque presque toujours la sanction d'une adoption officielle.

*
* *

Le langage héraldique n'est pas familier à chacun; toutefois, comme il n'est guère possible de décrire des armoiries d'une manière claire, exacte et brève sans l'employer, nous nous en servirons. Il est donc nécessaire de donner la définition des termes techniques dont il sera fait usage ici.

Les **métaux** — *or* (jaune) et *argent* (blanc) — et les **couleurs** — *gueules* (rouge), *azur* (bleu), *sinople* (vert), *sable* (noir) — constituent les *émaux*. On les représente par des points ou des hachures [2] (système remontant au XVIIe siècle).

Les **partitions** sont les divisions de l'écu par des lignes verticales, horizontales ou obliques. Nous en citerons deux : le *parti*, qui se fait par un trait vertical ; le *coupé*, qui se fait par un trait horizontal ; l'un et l'autre partagent l'écu en deux moitiés égales.

Le *chef* est une **pièce** occupant le tiers supérieur de l'écu dont il est séparé par un trait horizontal, la *plaine* occupe le tiers inférieur, la *fasce* l'espace intermédiaire. S'il y a plusieurs fasces, la largeur de celles-ci est diminuée. Le *pal* occupe le tiers de l'écu verticalement ; un écu couvert de pals est dit *pallé*. La *bande* coupe l'écu en diagonale de dextre à senestre ; à ce propos, il est à remarquer que la droite de l'écu correspond à la gauche du spectateur et vice-versa. La fasce, le pal et la bande peuvent être *ondés ;* en ce cas ils représentent ordinairement des cours d'eau.

On appelle **armes parlantes** celles qui traduisent en quelque sorte pour les yeux le nom de leur possesseur.

La forme de l'écu a varié suivant les époques : il faut donc, lorsqu'on emploie les armoiries dans un but décoratif, que le style en soit conforme à celui de l'objet à décorer. Quant aux ornements extérieurs, ils n'ont rien d'obligatoire et ont souvent varié pour les mêmes armoiries. Les villes

[1] Voir articles de M. F. Chabloz dans le *Démocrate* de Payerne (supplément du dimanche), 16 décembre 1888 et divers numéros, 1889.

[2] Voir la planche qui accompagne ce travail.

donnaient volontiers à leurs armes comme *tenants* des anges, des magistrats ou des guerriers ; parfois un ange seul tient l'écu devant lui, parfois c'est un saint ou Notre-Dame. Les armes des villes relevant de l'Empire sont surmontées de l'aigle impériale à une ou deux têtes, ou bien l'écusson de la cité est placé à double sous celui de l'Empire avec des lions comme *supports*. C'était là non un indice de dépendance, mais une preuve qu'on jouissait de toutes les libertés et que l'on était débarrassé de tout lien de vasselage [1]. A notre époque, l'écu est entouré généralement de branches de laurier ou de chêne et surmonté d'une couronne murale.

Si l'écusson d'une commune et celui du canton sont accolés, celui-ci doit avoir la prééminence, c'est-à-dire se trouver à dextre (héraldiquement parlant) ; on peut aussi placer au-dessous deux écus aux armes de la commune.

*
* *

La date d'origine des communes dont nous allons blasonner les armoiries est la plupart du temps incertaine ou inconnue, aussi suivrons-nous l'ordre alphabétique. Les dates accompagnant les noms des localités sont celles des chartes communales ; il faut remarquer que « plusieurs d'entre elles sont de simples confirmations de franchises précédentes, dont le texte primitif a disparu [2] ».

Aigle. 1288. *Coupé de sable et d'or à deux aigles éployées de l'un à l'autre* (or sur sable et vice-versa).

En 1231, une partie d'Aigle fut élevée au rang de bourg par Thomas I, comte de Savoie (1188-1233) ; or Thomas portait pour armes (d'après Guichenon) d'or à l'aigle de sable. Serait-ce là qu'il faut chercher l'origine du blason d'Aigle ? Ou bien sommes-nous en présence d'armes parlantes ? Cette dernière supposition ne peut être admise sans réserve, car, au moyen-âge, le nom latin d'Aigle est non pas *Aquila* mais *Allium* (allemand *Aelen*).

Aubonne. 1234. *Parti de gueules et d'or.*

Avenches. 1338. *De gueules au buste de Maure de sable* (ou *au naturel*), *posé de profil, tortillé* [3] *d'argent, vêtu*

[1] Cf. Ad. Gauthier, *Les armoiries de la Confédération et des Cantons*, p. 27.

[2] Voir le *Supplément* au *Dict. hist. du Canton de Vaud*, article *Communes*, p. 170.

[3] Garni d'un *tortil*, sorte de bandeau aux extrémités flottantes.

d'azur (*avec le collet d'or*). Depuis une vingtaine d'années ces armes ont été supplantées par un écu coupé d'azur et de gueules à la tête de Vespasien posée de profil, regardant le flanc senestre, et brochant sur le tout. L'auteur de cette substitution est feu M. Caspari, conservateur du musée d'Avenches : dans une étude sur les sceaux d'Avenches, il fait remarquer que le plus ancien porte une effigie rappelant celle de Vespasien ; ce type aurait été transformé plus tard par un graveur maladroit en une tête de Maure. Cela est fort possible, d'autant plus qu'au début du moyen âge on a fréquemment utilisé comme sceaux des intailles antiques ; mais nous ne sommes plus d'accord avec M. Caspari quand il conclut en disant : « L'armoirie de la cité n'est pas le Maure, ce devrait être une tête romaine. » — En blason il faut considérer ce qui est, non ce qui devrait être : or sur les sceaux et dans les anciens manuscrits figurent les armes telles que nous les donnons. En outre, à l'époque où naquit le blason, on ignorait fort probablement à Avenches le nom même de Vespasien, tandis que le souvenir des Sarrasins y était encore vivant.

Bex. *D'azur au bélier passant et contourné*[1] *d'argent, sur une plaine de sinople, accompagné en chef d'une étoile à huit rais (rayons) d'argent.*

Chateau-d'Œx. *De gueules au château d'argent ajouré de sable, le pont-levis baissé, une tour à senestre surmontée d'une grue essorante*[2] *d'or.* Le château fait allusion au nom de la localité ; la présence de la grue s'explique par le fait que Château-d'Œx formait une des châtellenies du comté de Gruyère.

Chatelard, le (cercle de Montreux). *D'argent à trois étoiles, placées en pal* (verticalement), *de gueules, séparées par deux croissants également de gueules, accostées* (accompagnées sur les côtés) *de deux pals ondés d'azur.*

Ces deux pals représentent la Baie de Clarens et la Baie de Montreux, torrents qui limitent le territoire de la commune.

Clées, les. 1359. *De gueules à une claie* (ou *clédar*) *de sable.* Ce sont des armes parlantes. Le mot de *claie*, dans le langage romand, dit le *Dict. hist. du Canton de Vaud*, désigne une porte de bois destinée à garder un passage.

[1] Marchant vers le flanc senestre de l'écu.

[1] Prenant son essor.

Coppet. 1347; dès le XIIIe s., constitution municipale. *D'azur à une coupe d'argent.* Ce sont des armes parlantes.

Corsier. Une des quatre paroisses de Lavaux. *D'argent au cœur de gueules, d'où sortent deux roses de gueules, tigées et feuillées de sinople, soutenu par deux mains au naturel sortant de nuées également au naturel, et accompagné en pointe d'une nuée de même.*

Cossonay. 1398. Au XIIIe s. déjà les gens du lieu sont qualifiés bourgeois. *Parti d'azur et d'argent.*

Cudrefin. Cité comme faisant partie des quatorze villes ou bourgs qui envoyaient des députés aux Etats de Vaud. *Parti de gueules et d'argent, à un poisson d'azur posé en fasce* (horizontalement) *et brochant sur le tout.*

Cully. Reçut divers privilèges importants sous les évêques. *Coupé d'argent et de gueules à la grappe de raisin feuillée d'une feuille, et brochant, de l'un en l'autre.* Ces armes dérivent sans doute de celles de la paroisse de Villette dont Cully faisait partie.

Echallens. 1351. *D'or à l'arbre arraché de sinople fusté* (au tronc) *de gueules.* On peut s'étonner que de Mandrot n'ait pas admis ces armes dans son armorial, puisqu'il cite ailleurs un sceau (du XVIe s., dit-il) où figure l'arbre. Sous la domination de Berne et de Fribourg, le bailliage d'Orbe-Echallens avait pour armes celles de la maison de Montfaucon-(Montbéliard) [1].

Grandcour. 1294. *Pallé de 6 pièces argent et azur à la bande brochant de gueules chargée de 3 coquilles, posées en bande, d'or; le premier pal d'azur chargé en chef d'une étoile d'or à 6 rais.* Abstraction faite de l'étoile, ce sont les armes de la famille de Grandson. En récompense de la bravoure que montrèrent ses vassaux de Grandcour dans un combat, le 5 mai 1381, le sire de Grandson leur fit don d'une bannière et de certaines terres dont les revenus furent dès lors employés à des prix de tir. Chaque année, le premier samedi de mai, l'anniversaire de ce fait est célébré par une fête et un tir militaire. Il ne reste du drapeau primitif que la hampe; un second, très vieux, a été remplacé par un troisième.

Grandson. 1399. *D'azur à un soleil d'or figuré* (ayant les traits d'une figure humaine) *soutenu d'un croissant figuré de même.*

[1] Cf. Orbe.

On a parfois attribué par erreur à la ville les armoiries de la famille ; cela vient de ce que ces dernières étaient celles du bailliage sous la domination de Berne et de Fribourg.

Lausanne. 1145 (reconn. d'Ardutius), 1368 (Plaict général). *De gueules au chef d'argent.*

Sur beaucoup de monuments (surtout à partir du XVIIIe siècle) et dans divers armoriaux, l'écu de Lausanne est *coupé* d'argent et de gueules. Lequel de ces deux blasons est le véritable ? C'est à notre avis le premier ; cette opinion a pour elle le *Commentaire du Plaict* [1], et s'appuie sur une étude attentive des sceaux et des monuments. Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui désireraient de plus amples détails là-dessus à un article des *Archives héraldiques* suisses (1892, p. 71) dans lequel nous avons cherché à élucider ce problème. Ils y trouveront retracées les principales phases du long procès (1436-1517) engagé entre l'évêque de Lausanne et ses sujets à propos de l'établissement d'un héraut par ces derniers. Les bourgeois voulaient faire porter à ce héraut leurs armes surmontées d'une aigle « en signe que Lausanne est ville impériale ». Ce ne fut pas sans peine qu'ils obtinrent gain de cause. Nous donnons les armes de Lausanne sous l'écu de l'Empire [2] d'après l'*Armorial des Nobles Arquebusiers,* de 1654 [3]. Chacun des quartiers (ou *bannières*) a ses armes particulières :

La Palud, *de gueules au chef d'argent, à l'aigle à deux têtes éployée de sable brochant sur le tout.*

Bourg, *de gueules au chef d'argent, à deux clefs de sable passées en sautoir brochant sur le tout.* Bourg se terminait à la porte de St-Pierre, de là les clefs.

Le Pont, *de gueules au chef d'argent, à une arche de pont de sable brochant sur le tout.*

St-Laurent, *de gueules au chef d'argent à un gril de sable brochant sur le tout.* Le martyr dont ce quartier porte le nom fut, dit-on, attaché sur un gril.

La Cité (forma une commune distincte jusqu'en 1481, époque où elle se réunit à la « Ville inférieure »), *parti d'ar-*

[1] Mém. et Doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande. XXXVI.

[2] L'Empire porte d'or à l'aigle à deux têtes éployée de sable, becquée, membrée, nimbée ou diadémée de gueules.

[3] Cet armorial, d'une exécution soignée, se trouve aux Archives communales de Lausanne (D. 842).

gent et de gueules à deux tours crénelées jointes ensemble (par une arcade) *de l'un en l'autre.*

Lutry. 1328. Une des quatre paroisses de Lavaux. *Coupé de gueules et d'argent.* Souvent l'écu est entouré d'un cercle de roses alternativement rouges et blanches ; d'après de Mandrot [1] les roses proviendraient des armes du prieuré de Lutry.

Morges. 1328. Une des quatre « bonnes villes ». *Coupé d'argent et de gueules à deux fasces ondées de l'un à l'autre.*

Moudon. 1285. Une des quatre bonnes villes. *Parti de gueules et de sinople, à l'M gothique d'or brochant sur le tout.*

Nyon. 1293. Une des quatre bonnes villes. *Parti de gueules et d'azur, à une perchette d'argent posée en fasce et brochant sur le tout.* En 1439, les habitants de Nyon demandent à Amédée VIII, duc de Savoie, confirmation de leurs franchises, entre autres du droit pour la ville, les nobles et les bourgeois, d'avoir des sceaux particuliers (sigilla propria) [2].

Orbe. 1404. *De gueules à deux bars* (poissons) *adossés d'or.* Ce sont les armes de la maison de Montfaucon, qui posséda Orbe depuis 1168 (Amédée II, sire de Montfaucon et comte de Montbéliard, en fut investi par Frédéric Barberousse), jusqu'à la fin du XIVe s.

Oron. *De gueules au croissant figuré d'or.* Ces armes se voient sur une cloche du temple (1727) et sur la cloche de la maison d'école, ancien hôtel de ville (1733) ; elles figurent dans l'armorial de Ryff (1597) comme armes du bailliage.

Payerne. 1291. *Parti d'argent et de gueules.*

Planches, les (cercle de Montreux). *D'azur à un moûtier* (église) *au naturel, entre deux ondes d'argent mouvantes des angles du chef et aboutissant en pointe à 3 monts de sinople ; le tout accosté de 2 étoiles d'or.* Ces armoiries s'expliquent facilement ; c'est aux Planches que se trouve l'église de la paroisse ; les deux ondes représentent les deux torrents qui limitent le territoire des Planches, *commune d'entre Baie et Veraye* dans les actes ; enfin les trois mon-

[1] *Sceaux. hist. du Canton de Vaud.*

[2] M. D. R. XXVII, p. 255.

tagnes sont Jaman, Bon-Audon et Haut-Audon, dont les pâturages font la gloires des communiers [1].

Pully. 1368 (Plaict général). *Parti d'argent et de gueules, à deux grappes de raisin de l'un à l'autre, feuillées de sinople.* Il est possible que ces armes dérivent de celles du couvent de Payerne de qui dépendait le prieuré de Pully, ou de celles de l'évêché, dont les titulaires avaient obtenu de l'empereur Henri IV la suzeraineté sur le village et son territoire.

Rolle. Louis II de Savoie, baron de Vaud, commence vers 1430 à bâtir une *ville nouvelle, franche et libre,* près du château de *Ruelloz. Coupé d'or et de sinople.*

Romainmôtier. Déjà en 1387 le bourg de Romainmôtier avait une organisation municipale. *Parti d'argent et de gueules, le 1er chargé d'une clef de gueules, mise en pal, le panneton en chef; le 2me d'une épée d'argent mise en pal, la pointe vers le chef.* Ces armes, croyons-nous, étaient primitivement celles du couvent dont l'église était placée sous le vocable des saints Pierre et Paul, ce qui explique la présence de la clef et de l'épée.

Sainte-Croix. 1444. Faisait partie des quatorze villes ou bourgs envoyant des députés aux Etats de Vaud. *D'azur à la croix haussée* [2] *d'or sur trois monts de sinople.* Ce sont des armes parlantes.

Saint-Saphorin. Une des quatre paroisses de Lavaux. Dès 1430 les communes de Lavaux ont un corps de justice et un conseil général présidé par un banneret. *Coupé d'argent et de gueules, à la bande ondée de l'un en l'autre.*

Sarraz, la. 1363. *Parti de gueules et d'or à l'S d'argent brochant sur le tout.* Ces armes se voyaient, avec le millésime 1566, sur la chaire en pierre de l'église. Un sceau de 1599 présente les armes des seigneurs de La Sarraz chargées de l'S.

Tour de Peilz, la. 1378. *Parti d'argent et de gueules à deux tours accolées d'inégale hauteur de l'un à l'autre.* Telles sont les armes du cliché officiel, reproduction exacte d'un sceau en argent déposé aux archives de la commune. De Mandrot reproduit un autre sceau, plus ancien, où les deux tours, d'inégale hauteur, sont jointes par un mur;

[1] Cf. Montreux, par E. Rambert, Lebert, etc., p. 44.

[2] Croix latine (dont un des bras est plus long que les trois autres.)

c'est donc à tort qu'il donne dans son armorial des armes semblables à celles de la bannière de la Cité, à Lausanne. Ces armoiries ont été octroyées à la Tour par Amédée VI de Savoie en 1377.

VEVEY. 1236 (franchises de Rod. d'Oron). *Parti d'or et d'azur.* Ce n'est qu'à partir du XVIIIe siècle qu'apparaissent sur l'écu les V entrelacés ; on ne voit à cet égard aucune décision de l'autorité.

VEYTAUX (cercle de Montreux). *D'argent à la tour au naturel, surmontée d'un chamois contourné et saillant de sable, le tout accosté de deux pals ondés d'azur aboutissant à une plaine de même.* Ces armes représentent deux torrents et le lac dans lequel ils se jettent.

VILLENEUVE. 1214. *D'or à l'aigle éployée d'azur.* Ces armes sont probablement une modification des armes primitives des comtes de Savoie (Cf. Aigle).

VILLETTE. 1283. Une des quatre paroisses de Lavaux. *Coupé d'argent et de gueules à un cep arraché, les branches entrelacées de l'un en l'autre, portant trois grappes* (1 et 2) *de l'un à l'autre, feuillé de sinople.* Ce sont les armes de l'ancienne communauté de la paroisse de Villette.

YVERDON. 1343. Une des quatre bonnes villes. *D'argent à trois fasces ondées de sinople, accompagnées en chef de la lettre Y (gothique ou romaine) d'or ou de sable.* Il est préférable de faire l'Y de sable pour éviter d'avoir métal sur métal.

*
* *

Deux mots pour conclure. Existe-t-il encore des communes dont les armes devraient figurer ici au même titre que celles qui ont été citées ? C'est fort possible, car il arrive souvent que des documents importants échappent aux investigations les plus consciencieuses. Aussi l'auteur de ces lignes n'a-t-il pas la prétention de considérer ce travail comme définitif. Bien loin de redouter la critique, il accueillera avec reconnaissance toutes les observations qu'on pourra lui adresser, tous les renseignements qu'on voudra bien lui transmettre. Il lui suffit d'avoir fait faire un pas à la connaissance de nos armes communales, heureux si d'autres le suivent dans cette voie et s'il a réussi à éveiller chez ses lecteurs quelque intérêt pour une branche parfois trop délaissée des sciences historiques.

André KOHLER.